

**ANALYSE DE LA GESTION PARTICIPATIVE DE LA FORET CLASSEE DE FAYA  
DANS LA COMMUNE RURALE DE BAGUINEDA AU MALI**

**Diakaridia SIDIBE, enseignant-chercheur, Bamako, cell : 79 42 49 48, email :**

[sidibediakaridia29@gmail.com](mailto:sidibediakaridia29@gmail.com)

**Tenemaka SANOGO, enseignant-chercheur, Ségou cell : 76 8252 56, email :**

[tenemakansanogo091@gmail.com](mailto:tenemakansanogo091@gmail.com)

### Résumé :

La forêt classée de la Faya est caractérisée par la précarité des conditions écologiques à cause de la forte croissance démographique et l'accroissement des besoins alimentaires. Les ressources forestières ne peuvent être en bon état de conservation que lorsque les populations locales les exploitent de manière durable. La réalité sur le terrain montre que la préoccupation des acteurs du milieu forestier va-au-delà de la préservation des volumes de bois. Ainsi, la durabilité forestière englobe d'autres valeurs et usages non ligneux. Une évaluation de ces autres valeurs ne saurait se faire sans la création d'une démarche participative dont la finalité est de construire les préférences par les acteurs eux-mêmes.

L'objectif principal de cet article est d'analyser l'impact de la population à la gestion participative de la forêt classée de Faya. L'approche méthodologique est basée sur la revue de la littérature des thèses de doctorat, des articles scientifiques, des rapports d'activités et des sites Web. Une étude quantitative a été faite sur la base d'enquête auprès de 60 personnes. Une étude qualitative menée à l'aide de 12 personnes a permis de vérifier les résultats de l'étude quantitative. Au terme de l'étude, nous avons obtenu un certain nombre de résultats : le reboisement (50%), la bonne gestion et le contrôle (30%), la sensibilisation (15%) et l'implication de la population à la gestion des ressources naturelles (5%).

**Mots clés : gestion participative, forêt classée, Koulouba.**

**Abstract :** The protected forest of La Faya is characterized by the precariousness of ecological conditions due to the strong population growth and the increase in food needs. Forest resources can only be in a good state of conservation when local people use them in a

sustainable manner. The reality on the ground shows that the concern of forest stakeholders goes beyond the preservation of wood volumes. Thus, forest sustainability encompasses other non-timber values and uses. An evaluation of these other values cannot be done without the creation of a participatory approach whose purpose is to construct preferences by the actors themselves.

The main objective of this article is to analyze the impact of the population on the participatory management of the Faya protected forest. The methodological approach is based on the literature review of doctoral theses, scientific articles, activity reports and websites. A quantitative study was carried out on the basis of a survey of 60 peoples. A qualitative study with 12 people verified the results of the quantitative study. At the end of the study, we obtained a number of results: reforestation (50%), good management and control (30%), awareness (15%) and involvement of the population in the management of natural resources (5%).

**Keywords:** participatory management, classified forest, Koulouba.

## **Introduction**

Les relations entre l'homme et l'environnement ont toujours existé. Ainsi, les actions de l'homme jouent un rôle dans la modification et l'évolution des écosystèmes. En effet, la conservation de la biodiversité doit couvrir un spectre plus grand que la seule protection de l'environnement au sens large. Elle devrait également prendre en considération la préservation des ressources naturelles utilisées par les populations humaines se trouvant à l'intérieur des aires protégées (Rossi, 2003). La conservation de la biodiversité ne peut se limiter à la conservation de quelques espèces ou milieux d'intérêt patrimonial. Pour de nombreux pays en voie de développement, dont l'économie est essentiellement basée sur l'agriculture et l'exploitation des ressources naturelles, la biodiversité est un véritable outil de production. Son utilisation durable est un corollaire indispensable au développement économique et social car elle permet d'assurer, sur le long terme, la fourniture de produits et de services (Lévêque, 1997). La pression des activités sur les ressources forestières ne peut être réduite à un simple concept de capacité de charge liant d'une manière déterministe le nombre d'hommes à la nature et à l'intensité des dégradations observées. Les pressions exercées sur les ressources naturelles dépendent également du fonctionnement des sociétés, de la façon, dont les populations perçoivent l'environnement et la valeur qu'elles lui accordent. Toutefois, pour que naissent au sein des populations locales des projets de développement alliant à la fois économie et écologie, il apparaît essentiel que ces communautés aient la possibilité de gérer, en totalité ou en partie, les ressources naturelles présentes sur le territoire qu'elles occupent. La gestion participative vise à intégrer les communautés locales dans la définition des problèmes auxquels elles ont à faire face. Par la suite, les communautés sont incitées à trouver elles-mêmes des solutions pour améliorer leurs conditions de vie. La gestion participative permet également aux populations d'analyser leurs pratiques de gestion (Bessette, 2007). A cet égard, l'état actuel des ressources forestières et de leur utilisation dans la forêt classée de Faya mérite une attention particulière. Les actions d'aide devraient avoir comme souci premier d'offrir aux groupes sociaux des outils, de leur permettre d'élargir le champ de leur possibilité en termes de développement économique, et non pas d'imposer des modèles, des « solutions », à travers une démarche volontariste. Favoriser l'épanouissement de la diversité pourrait être la meilleure voie vers le développement humain « durable ». La participation se manifeste par l'engagement actif de la population au sein des programmes et des processus de développement, auxquels, ils contribuent en formulant des idées, en prenant des initiatives et en exprimant leurs besoins et leurs problèmes, tout en affirmant leur autonomie.

### **1. Méthode et matériels**

### **1.1. Approche méthodologique**

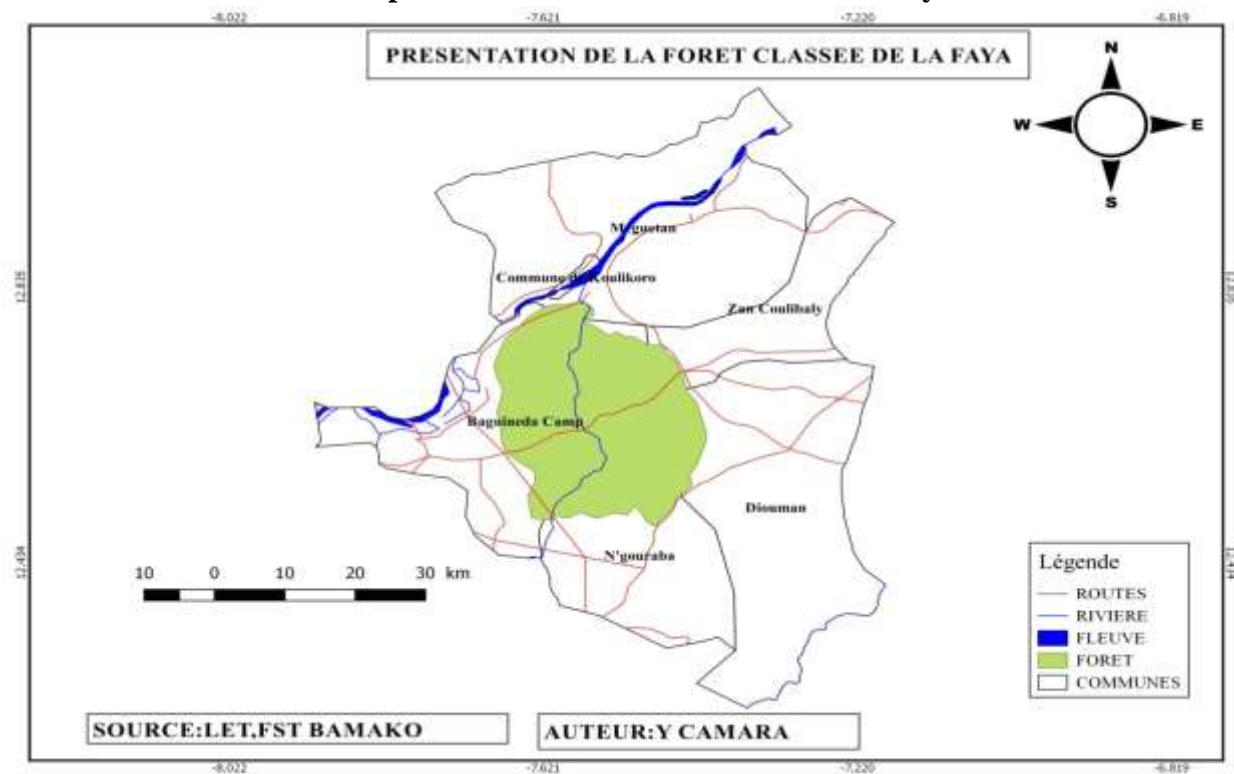
L'approche méthodologique s'est focalisée d'une part sur la recherche documentaire dans les bibliothèques, les sites web, les thèses de Doctorat, des mémoires universitaires de Master et de Maîtrise, des articles scientifiques ainsi que dans les archives et les rapports des différentes structures concernées. D'autre part, des enquêtes de terrain ont été réalisées grâce à deux instruments de recherche qui sont : le questionnaire et le guide d'entretien. Le questionnaire a été adressé à 60 personnes selon les techniques du choix raisonné pour avoir des données quantitatives descriptives. Sur trente-trois villages dans la commune, l'enquête a concerné six villages en raison de dix personnes par village. Il s'agit de : Kassela, kensiga, kokoun, korobougou Diban, Monzoun, Mofa. Le guide d'entretien a été conçu pour les personnes ressources dont : le Directeur général de la Direction Nationale des Eaux et Forêts, le chef de la division aménagement de la Direction Nationale des Eaux et Forêts, le Directeur régional des eaux et forêts de Koulikoro, le chef de la division aménagement des eaux et forêts de Koulikoro, le chef du poste des eaux et forêts de Baguinéda, le Maire de la commune rurale de Baguinéda, ainsi que les six chefs de villages sélectionnés pour l'enquête quantitative. Les interviews ont été conduites par un entretien semi-direct avec ses 12 personnes. Les propos ont été enregistrés dans le téléphone, transcrits et analysés. Après ces enquêtes, il a été procédé au dépouillement et au traitement des données à partir du logiciel SPSS. L'Excel a permis de confectionner les graphiques qui ont été commentés. La saisie a été effectuée sur Microsoft Word version 2016.

### **1.2. Présentation de la forêt classée de la Faya**

La forêt classée de la Faya a une superficie de 79 822 hectares. Située à une quarantaine de kilomètres de Bamako sur la route de Ségou, la Faya demeure la plus grande forêt classée au Mali. Classée, comme patrimoine naturel par arrêté numéro 40-54 du 07 novembre 1943 du gouverneur général de l'Afrique-Occidentale Française. Elle est limitée au Nord par le fleuve Niger qui saucissonne la commune de Koulikoro, au Sud par la commune de N'gouraba, au Nord-Est par la commune de Zan Coulibaly et au Sud-Ouest par la commune de Diouman et à l'Ouest par la commune de Baguinéda-Camp. Le but principal de son classement était de créer une réserve de bois pour l'approvisionnement de Bamako et de la régie du chemin de fer Dakar-Niger. Le sol est essentiellement constitué de roches détritiques de la série gréseuse feldspathique et micacé à ciment siliceux ou ferrugineux. Le climat est de type soudanien, la pluviométrie varie entre 850 et 1050 mm par an. On distingue essentiellement cinq types de formations végétales : les galeries dégradées, les savanes boisées, les forêts claires dégradées, les savanes arborées et les savanes arbustives. Plusieurs cours d'eau temporaires coulent dans

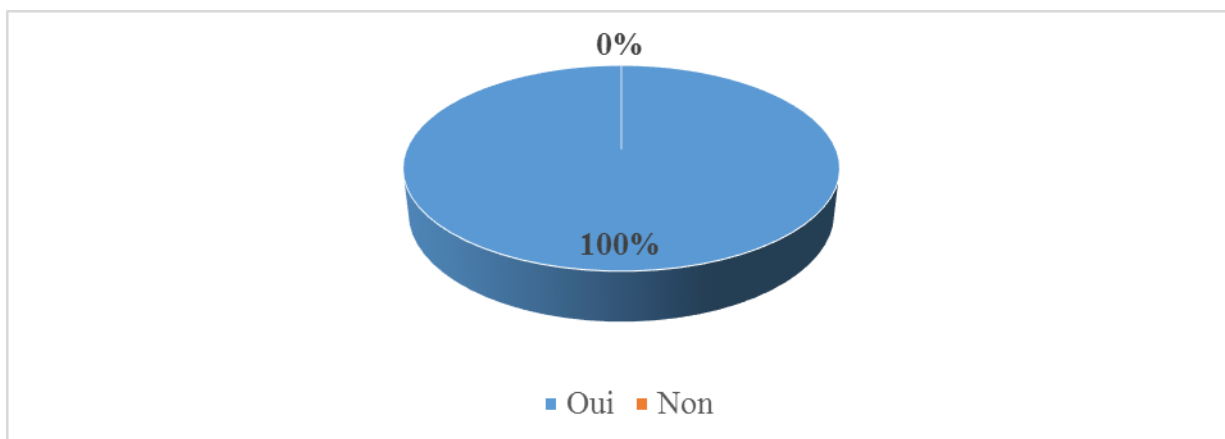
la forêt classée de Faya. Celle qui est très remarquable est le Faya Kô plan d'eau permanent qui coulent du Nord-Ouest au Sud-Est de la forêt. En plus de ce marigot, la présence de plusieurs marre est aussi notable comme plan d'eau temporaire de la forêt classée de la Faya.

**Carte 1 : présentation de la forêt classée de la Faya**



## 2. Résultats de la recherche

**Graphique 1 : avis des enquêtés sur le rôle des populations dans la gestion de la forêt classée**

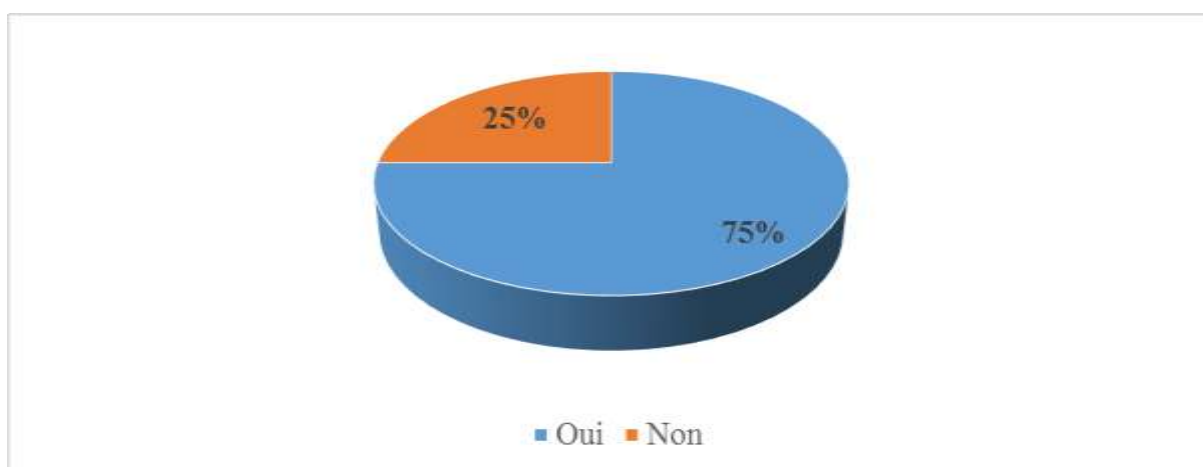


Source : enquêtes personnelles, mars 2023

A la question de savoir si la population a un rôle à jouer dans la gestion de la forêt, toutes les personnes enquêtées soient 100% ont reconnu que la population a effectivement un rôle dans la gestion de ladite forêt.

Quand nous avons demandé aux responsables de la commune (la mairie) quels peuvent être, leurs rôles, voilà leur réponse « Si, on nous donne les moyens, nous pouvons assurer le suivi et le renforcement de la surveillance et du contrôle ; appuyer dans la sensibilisation ».

**Graphique 2 : avis des enquêtés sur l'implication de la population à la gestion de la forêt classée**



Source : enquêtes personnelles, mars 2023

L'analyse de ce graphique montre que près de 3/4 des enquêtés, soit 75%, affirment que la population est impliquée dans la gestion de la forêt, contre 25% qui déclarent le contraire. Aucune abstention n'est constatée. Lors des discussions de groupe, nous avons plutôt constaté une inversion de ces statistiques. La tendance était largement en faveur de la non implication des populations. Les participants réclamaient d'ailleurs, leur implication de manière plus forte.

Ces statistiques ont été une fois de plus infirmées quand nous nous sommes entretenus avec les responsables de la mairie. Ces derniers ont déclaré que leur implication se limitait juste à participer à quelques rares fois à des réunions ou à être saisis en cas de problèmes. Pour eux, être impliqué, signifie participer depuis la conception jusqu'au suivi en passant par l'exécution d'une action et avoir un pouvoir de décision. Ils pensent que la mairie doit être maîtresse d'œuvre et négocier les Domaines d'Intervention Forestière avec les populations dans la mesure où la forêt est sur le territoire de la commune.

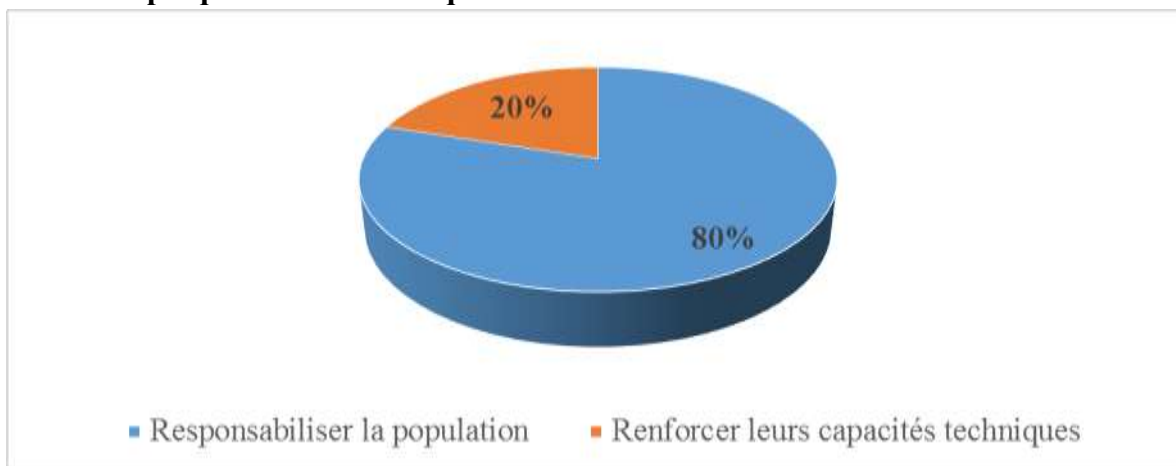
**Graphique 3 : avis des enquêtés sur les résultats de l'implication des populations dans le maintien de la forêt**



Source : enquêtes personnelles, mars 2023

L'analyse de ce graphique montre que la totalité des enquêtés, soit 100% ont reconnu que l'implication de la population a un effet positif sur le maintien de la forêt. Cette statistique a été totalement confirmée lors des discussions de groupe. En effet, à la question, ils ont répondu par ceci « Si, les femmes étaient organisées en groupements et formées aux techniques de coupe, elles auraient fait moins de dégâts. C'étaient les hommes qui avaient reçu la formation mais, pratiquent très peu actuellement l'exploitation du bois. Si, la mairie était impliquée, elle allait contribuer au moins à la prise en charge des surveillants villageois dont la présence dissuade les fraudeurs ».

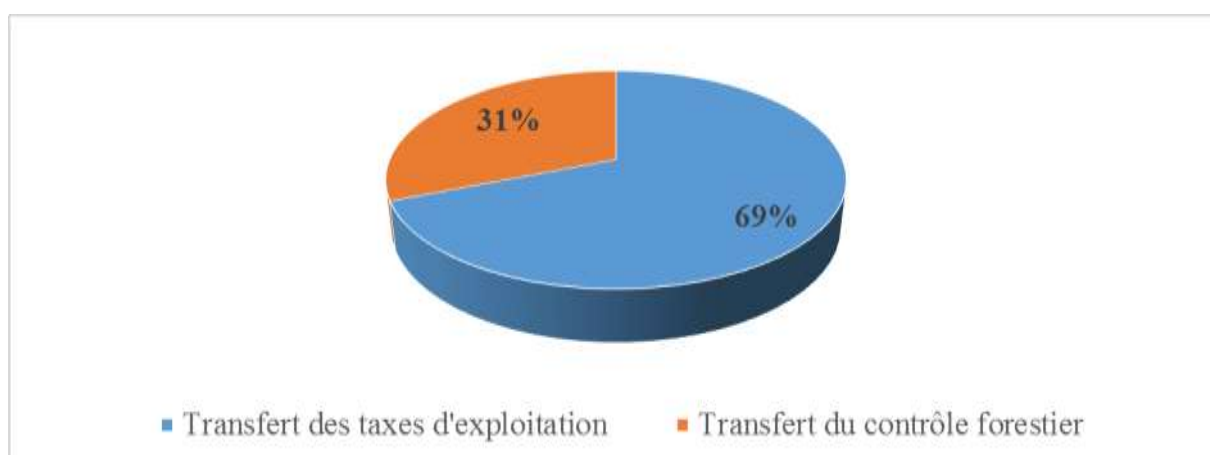
**Graphique 4 : avis des enquêtés selon l'exécution correcte des rôles à tenir**



Source : enquêtes personnelles, mars 2023

L'analyse de ce graphique montre que dans le but de mieux jouer leurs rôles, 80% des enquêtés pensent qu'il faut les responsabiliser et 20% affirment qu'il faut renforcer leurs capacités techniques. En analysant ces deux réponses, on est tenté de croire que la première (la responsabilisation) s'adresse à la commune et la deuxième (renforcement des capacités) aux femmes. Quoiqu'il en soit, l'exercice d'une responsabilité exige des capacités pour être accomplie. Dans un contexte de décentralisation et de gestion participative, nous pensons que, quel que soit le statut de la forêt, lorsqu'elle est sur le territoire de la commune, celle-ci doit être responsabilisée par rapport à sa gestion. La responsabilisation induit également le renforcement des capacités. L'une ne peut aller sans l'autre.

**Graphique 5 : avis des enquêtés sur les domaines de compétence et de responsabilité de la Commune**



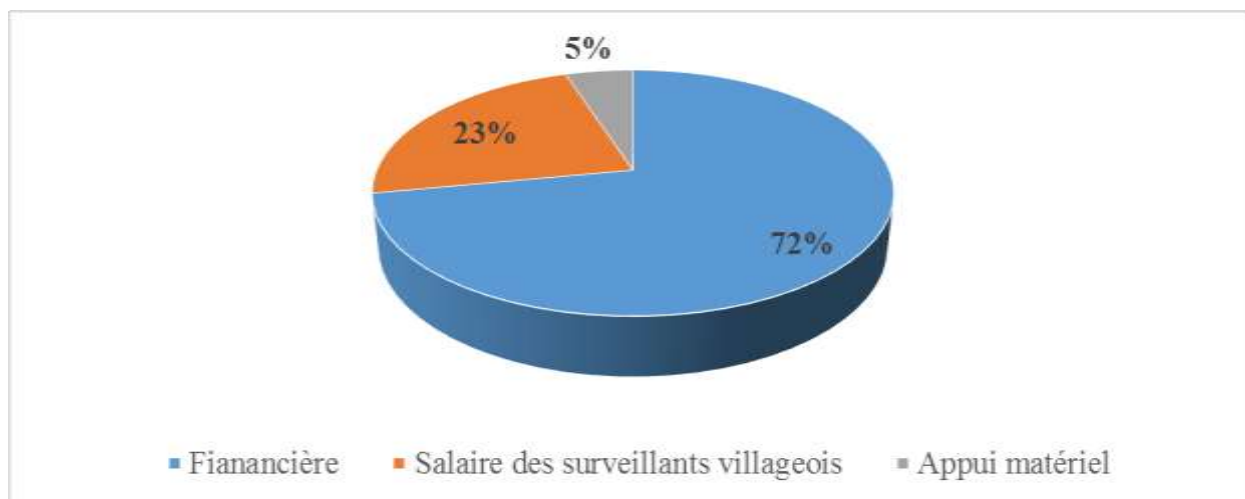
Source : enquêtes personnelles, mars 2023

L'analyse de ce graphique montre que 69% des enquêtés affirment que l'exercice de la responsabilité passe par le transfert des fonds d'exploitation à la mairie et 31% pensent que la



responsabilisation se traduit par le transfert du contrôle forestier à la mairie. De l'analyse de ces deux propositions, il ressort que la population à travers la commune réclame les taxes d'exploitation mais aussi, une tâche qui est source de revenus en l'occurrence le transfert de contrôle forestier. En effet, les recettes de la répression (les sanctions), dépendent de cette activité. En obtenant ces deux fonds, ils détiendront en même temps la puissance financière et le pouvoir de décision ou le pouvoir d'influencer les décisions.

**Graphique 6 : avis des enquêtés sur la forme de participation de la commune**



Source : enquêtes personnelles, mars 2023

L'analyse de ce graphique montre que tous les enquêtés reconnaissent que la commune doit participer aux travaux d'aménagement de la forêt. Cette participation de la commune aux travaux d'aménagement revêt plusieurs formes selon les enquêtés. Pour 72% des enquêtés, la participation doit être financière. Cette réponse se justifierait par le fait que la mairie ne dispose pas de techniciens en la matière. Les travaux d'aménagement ayant un coût que les populations ne peuvent pas assurer seules, il est tout à fait logique, qu'elles réclament l'appui financier de la mairie. L'épineux problème de prise en charge les salaires des surveillants villageois a été cité par 23% des enquêtés, comme autre forme possible de participation de la mairie. A ce sujet, les responsables de la mairie rencontrés rétorquent en disant ceci : « si, la question était bien pensée à l'origine (une bonne étude de faisabilité), le système devrait s'autofinancer et la question ne serait pas posée aujourd'hui ». En fait, un bon aménagement doit pouvoir par l'exploitation, s'autofinancer. L'appui matérielle de la mairie fut évoqué par 4% des enquêtés. Pour les responsables de la mairie le projet dispose d'un fonds d'aménagement en plus des recettes d'exploitation pour faire face aux travaux d'aménagement et d'entretien.

## **Discussion**

Les résultats de la recherche ont montré à 100% que la participation de la population à la gestion durable de la forêt classée de Faya est la seule condition sine qua non pour le maintien des ressources naturelles qu'elle contient. De même, les résultats indiquent que 100% des enquêtés ont reconnu que la population a effectivement un rôle à jouer dans la gestion de ladite forêt ; 75% des enquêtés affirment que la population est impliquée dans la gestion de la forêt ; 100% des enquêtés ont reconnu que l'implication de la population a un effet positif sur le maintien de la forêt ; 80% des enquêtés pensent qu'il faut responsabiliser la commune en renforçant leur capacité technique ; 69% des enquêtés affirment que l'exercice de la responsabilité passe par le transfert des fonds d'exploitation à la mairie ; 72% des enquêtés pensent que la participation doit être financière. Les résultats de TYLER (2006) abordent dans le même sens, il montre que la gestion participative est une situation dans laquelle au moins deux acteurs sociaux négocient, définissent et garantissent le partage entre eux, d'une façon équitable, des fonctions, des droits et des responsabilités de gestion d'un territoire, d'une zone ou d'un ensemble donné des ressources naturelles. Depuis qu'il est appliqué, le modèle participatif met l'accent sur les petits projets décentralisés et auto-promus dont le développement se fait à la base. La conservation des ressources à l'aide de pratique excluant les populations locales « est d'ailleurs accusée d'être à l'origine de beaucoup d'incompréhensions et de conflits liés au sentiment de confiscation des ressources naturelles par Etat ». Selon Rossi (2003) pave la voie à une autre interprétation de la place qui doit être accordée à l'homme dans un contexte de conservation de la biodiversité. En effet, la conservation de la biodiversité doit couvrir un spectre plus grand que la seule protection de l'environnement au sens large. Elle devrait également prendre en considération la préservation des ressources naturelles utilisées par les populations humaines se trouvant à l'intérieur des aires protégées. D'ailleurs, l'accès à des ressources naturelles en bon état de conservation est souvent d'ordre vital pour de nombreuses populations dont la survie en dépend. Dans la même optique Hamadeh et al. (2007) mentionnent qu'il est important, dans un contexte de conservation de la biodiversité tenant compte des considérations humaines de s'assurer qu'il n'y ait pas de conflit entre les utilisateurs des mêmes ressources. Quant à M'Bete (2003) illustre bien cette perspective, les actions de conservation se heurtent aux contraintes culturelles et politiques telles que : la différence de perception entre les populations autochtones et les décideurs sur l'exploitation des ressources naturelles. À ce sujet, Bessette (2007) ajoute que la gestion des ressources naturelles doit aussi inclure d'autres parties prenantes qui jouent ou peuvent jouer un rôle notamment les services techniques publics, les ONG, les initiatives de développement, les médias ruraux, les organisations communautaires

et les chercheurs. Le fait d'inclure les populations locales à l'intérieur des processus de gestion des ressources naturelles répond également aux différents principes du développement durable. Dans la même logique, Bessette (2007) montre qu'en impliquant un grand nombre d'acteurs dans la conservation des écosystèmes, il est essentiel de permettre à chacun des groupes de communiquer avec les autres groupes. L'instauration d'un processus communicationnel deviendra un outil fort utile pour les populations locales. En fait, la communication entre toutes les parties prenantes.

S'agissant de Nguingiri (1999) montre que le développement ne peut être durable que s'il est effectivement pris en charge par les populations qu'il concerne, ce qui suppose une certaine libéralisation politique et une pratique effective de la démocratisation à la base. Cette idée va dans le sens des discours prononcés par les grandes organisations internationales œuvrant dans le domaine de la protection de la nature. Ces dernières, qui constituent les principaux bailleurs de fonds des projets environnementaux dans les pays en développement, n'accordent d'ailleurs de la crédibilité qu'aux projets respectant les principes de l'approche participative.

Par ailleurs, BARRIERE et al. (1993) montre que La dégradation des écosystèmes force souvent l'Etat à légiférer pour assurer la protection des milieux. La tutelle protectrice de l'Etat peut toutefois priver les populations rurales de leurs moyens de subsistance. Les populations rurales exploitent alors les ressources naturelles illégalement sans s'occuper de les préserver, ce qui accélère leur dégradation. Le principe de cogestion propose de partager la gestion des milieux naturels entre l'Etat et les populations qui y vivent. La cogestion vise donc à intégrer les populations rurales dans la gestion des ressources naturelles, afin qu'elles se sentent concerner par leur protection et qu'elles adoptent ainsi une gestion plus efficace des ressources qu'elles utilisent pour subsister. Selon Kwame Boafo (2007) montre que dans le contexte africain comme partout ailleurs, la participation se manifeste par l'engagement actif des individus au sein des programmes et des processus de développement, auxquels ils contribuent en formulant des idées, en prenant des initiatives et en exprimant leurs besoins et leurs problèmes, tout en affirmant leur autonomie.

## **Conclusion**

La gestion durable des ressources natures requiert non seulement une approche adéquate qui favorise la participation et l'engagement de tous les acteurs notamment les acteurs locaux, mais il faut aussi leur donner les conditions d'exercer leurs responsabilités dans le processus de gestion de ces ressources. C'est à ce prix que le but de la gestion participative des

ressources forestières à savoir leur exploitation rationnelle et durable pourrait être atteint. La forêt classée de Faya est un réservoir de ressources naturelles. L'exploitation de ces ressources est la source de richesse et de bien être pour la population de Baguinéda. Les acteurs pensent que la gestion participative sans application des textes règlementaires ne permet pas d'avoir de bons résultats. La gestion durable de ce domaine classé de l'Etat malien commande la prise en compte des exigences écologiques, économiques et sociales dans l'utilisation des ressources forestières pour espérer la pérennité intergénérationnelle. L'objectif de l'étude montre que la consécration de la participation locale et la responsabilisation des riverains affiche la réception nationale de cette recommandation. L'importance de cet essai se situe dans l'approche systémique qui consiste à appréhender les problèmes dans leur globalité et leur complexité en considérant tous les secteurs impliqués dans la gestion participative de cette forêt, de même que les interrelations et interactions qui existent entre eux. Elle permettra aux autorités locales, l'administration en charge de la gestion forestière ainsi que les autres parties prenantes de rassembler et d'organiser les connaissances en vue d'une grande efficacité de l'action. Cette étude n'a nullement la prétention de cerner ou d'avoir cerné toutes les performances ou les insuffisances de la gestion participative mis autour de la forêt. Elle pourrait être complétée par d'autres chercheurs qui mesurerons son impact direct sur la forêt. En somme, les perspectives pour une gestion efficiente et durable de la forêt sont les suivantes :

- ✓ paiement des surveillants villageois doit être l'apanage ;
- ✓ donner plus de responsabilité à la population locale ;
- ✓ élaborer et mettre en œuvre des schémas d'aménagement qui tiennent compte des spécificités locales ;
- ✓ renforcer la capacité des acteurs à la base dans le domaine de la protection de l'environnement, la conservation de la biodiversité pour une meilleure atténuation et adaptation aux changements climatiques ;
- ✓ réduire à 50 % la part du bois dans la satisfaction des besoins énergie domestique en développant les techniques des foyers améliorer ou en appliquant les techniques de gaz.

## **Bibliographie**

BARRIERE et al, (1993). ONG, peuples autochtones et savoirs locaux : enjeux de pouvoir dans le champ de la biodiversité, *Revue internationale des sciences sociales*, 4(178), pp. 597-600.

BESSETTE G, (2007). Faciliter le dialogue, l'apprentissage et la participation pour une meilleure gestion des ressources naturelles, IN Eau, terre et vie. Communication participative pour le développement et gestion des ressources naturelles, BESSETTE, Guy (Dir.), CRDI, PUL et Harmattan, pp. 13-51.

DNEF, (2018). Plan d'aménagement et de gestion de la forêt classée de Faya, pp : 6-7.

HAMADEH S et al, (2007). Chèvres, cerisiers et cassettes vidéos. Communication participative pour le développement et gestion communautaire des ressources naturelles en milieu semi-aride au Liban, IN Eau, terre et vie. Communication participative pour le développement et gestion des ressources naturelles, BESSETTE, Guy (Dir.), CRDI, PUL et Harmattan, pp. 89-96.

KWAME BOAFO L, (2007). La communication participative pour le développement : un point de vue africain IN Eau, terre et vie. Communication participative pour le développement et gestion des ressources naturelles, BESSETTE, Guy (Dir.), CRDI, PUL et Harmattan, pp. 63-74.

LÉVÊQUE C, (1997). La Biodiversité, Coll. Que sais-je ? No. 3166, Paris, PUF, 128 p.

M'BETE R, (2003). La gestion participative des aires protégées (faune et flore) en Afrique. Étude de cas : La gestion participative du sanctuaire de gorilles de Lossi au Congo-Brazzaville., 65 p.

NGUINGUIRI J, (1999). Les approches participatives dans la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. Revue des initiatives existantes. CIFOR, Occasional Paper n° 23. Pp : 5-20

ROSSI G, (2003). Questions d'incertitude, IN conservation de la nature et développement : l'intégration impossible ? RODARY, E., CASTELLANET, C, ROSSI, G., Paris, Karthala, pp. 50-64.

TYLER, (2006). L'écotourisme est-il un mode durable de valorisation des ressources naturelles ? Une comparaison Namibie-Madagascar, Afrique contemporaine, n° 2, pp. 83-110.